

<b>COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>SEANCE DU 15 JUILLET 2020</b>
---

**Le quinze juillet deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Fabienne DEVEZE, Maire**

**Etaient présents** : Fabienne DEVEZE, Sylvie JOUBIN, Julien LORENZO, Stéphanie DUPUIS, Thierry HEDAN, Jean Claude DEROUET, Bernard PERRODOUX, Gisèle ANJORAN, Philippe MAILLARD, Amanda PIKE, Nathalie DURVAL, Marie Christine MAUDUIT, Eugénie FARAGO, Lionel BERGERON, Bruno LEDUC, Carine LERNOULD, Frédéric GOUNEAU, Samy WOLFF, Pierre ALEGRE DE LA SOUJEOLE

**Ont donné procuration** : Marie Christine APCHIN à Fabienne DEVEZE, Jérôme MATHA à Sylvie JOUBIN

**Absents excusés** : Stéphanie MARTIN, Sylvie CANDONI, Samy WOLFF

**Secrétaire de Séance** : Gisèle ANJORAN, candidat est élu secrétaire à l'unanimité

**APPROBATION DU COMPTE RENDU SEANCE PRECEDENTE** :

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité

**ACQUISITION PROPRIETE – 6 ALLEE DES TILLEULS A MORAINVILLIERS**

Vu les articles L2121-29 et L2241-1 du CGCT,

Vu le projet de vente de l'association les « Petits Frères des Pauvres »,

Vu l'avis du domaine en date du 12 février 2020,

Considérant l'intérêt de la commune pour cette propriété et la volonté d'y installer les services de la commune,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE** d'acquérir le bien situé 6 allée des tilleuls à Morainvilliers constitué d'un parc arboré avec maison de maître, référencé au cadastre :

AA183 (8 191m<sup>2</sup>) – AA200 (13 265m<sup>2</sup>) – AA202 (2 753m<sup>2</sup> supportant le bâti) – AA204 (19 274 m<sup>2</sup>) – AA113 (5 763m<sup>2</sup>), soit une superficie totale de 49 246m<sup>2</sup> au prix de 1 250 000€.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune – article 2111.

Le financement est assuré par un prêt au Crédit agricole d'un montant de 2 000 000€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

- durée 20 ans
- taux fixe 0.65% avec possibilité de déblocages fractionnés
- échéances constantes, trimestrielles
- base de calcul des intérêts 360 sur 360,
- au terme de la période de déblocages fractionnés, consolidation sans frais à hauteur du montant utilisé.

**PRECISE** que le bien sera classé dans le domaine public de la commune en raison de son affectation à un service public.

**DONNE** tous les pouvoirs à Madame le Maire ou à ses adjoints pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pas d'autres points à l'ordre du jour, séance levée à 21h00

Morainvilliers le 16 juillet 2020

Le Maire  
Fabienne DEVEZE